

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**
qui ont pris part à la
délibération **33**

Séance du 6 février 2014
Compte-rendu affiché le 14 février 2014
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2014
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35
Président : M. Michel CHAPAS
Secrétaire : M. GUERRY
Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général
des Services

OBJET

4

**PARTICIPATION DÉFILÉ
BIENNALE DE LA DANSE**

Membres présents : MM. CHAPAS, ASSI, GILLET, SARSELLI, CHAPON, PATTEIN (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport 6), CHARRIÉ (à compter du rapport 2), CRUZ, MIGNOT-CAMINALE, BAVOZET, BOHER-BAZAILLE, GUILLAUD, FATINET, LAMY, MOLIMAR, BRENDERS, BARRELLON, ANSELME, FUSARI, AZOULAY, AKNIN (à compter du rapport 7), NOUHEN, MOMIN, LATHUILIÈRE, ISAAC-SIBILLE, POMMET (à compter du rapport 6), CASTRIGNANO, COSSON, THALLER, VALENTINO, LE BRAS, GUERRY, LAINÉ,

Membres excusés : MM. GIORDANO (pouvoir à Mme BOHER-BAZAILLE), RASSAT (pouvoir à Mme NOUHEN).

Mme SARSELLI, Adjointe au Maire, explique que la 16ème Biennale de la Danse organise en 2014 une nouvelle édition du défilé dont le thème est la célébration de son 10ème anniversaire : « Happy Birthday Mister Défilé ».

Fortes des expériences positives depuis 2004, Vaulx-en-Velin et Sainte Foy-lès-Lyon se lancent ensemble dans la préparation de ce défilé qui aura lieu le dimanche 14 septembre 2014.

Pour cette édition, la coopération se mobilise autour du projet « FREEDOUN ». Une déambulation festive et spectaculaire dans une explosion de joie : danses et douns, sera proposée. L'opérateur MÉDIACTIF a en charge la conduite du projet avec les Biennales de Lyon et l'organisation commune pour les deux villes.

Sur une base de volontariat, les habitants de Sainte Foy-lès-Lyon et de Vaulx-en-Velin participeront au Défilé de la 10ème Biennale de la Danse, encadrés par l'équipe artistique. Ainsi, une chorégraphe (Winship Boyd), une costumière (Lorraine Jung), un musicien (Sory Diabaté), un plasticien (Loïc Charbonneau) sont à pied d'oeuvre pour animer les différents ateliers sur les deux territoires et transmettre l'esprit collectif du projet.

Le budget global de l'opération est arrêté à 86.662,44 €. Les recettes proviennent des Biennales de Lyon et des Villes. Vaulx-en-Velin et Sainte Foy-lès-Lyon participent à égalité aux frais du défilé à hauteur de 24.504 €.

La participation de Sainte Foy-lès-Lyon sera versée sous forme d'une subvention à la Ville de Vaulx-en-Velin selon les modalités prévues dans le cadre de l'engagement de partenariat qui sera signé ultérieurement par les deux villes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération culturelle avec la ville de Vaulx-en-Velin et d'approuver le budget global de l'opération, arrêté à 86 662,44 €.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération culturelle
avec la ville de Vaulx-en-Velin,

- APPROUVE le budget global de l'opération, arrêté à 86 662,44 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Michel CHAPAS